

BUT Gestion des Entreprises et des Administrations en 3 ans

En formation et déjà pro !

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionalisation

Durée de la formation

36 mois
1800 heures

Diplôme délivré par



► Objectifs

Former des étudiants dans les différents domaines de la gestion des entreprises (logistique, commercial, juridique, fiscal, financier et comptable, Ressources Humaines), afin qu'ils soient directement opérationnels dans un des domaines de la gestion d'une organisation dans ses multiples dimensions et donc de pouvoir y exercer rapidement des responsabilités.

► Accès au diplôme

En première année : être titulaire d'un baccalauréat ou diplôme équivalent.

En deuxième année : après une 1ère année universitaire dans le domaine de la gestion

En troisième année : validation d'une Licence 2 ou être diplômé d'un BTS dans le domaine de la gestion

Admission : sur dossier avec, éventuellement, un entretien individuel de motivation

Dépôt de candidature : Tous les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site www.parcoursup.fr

► Rythme d'alternance

1 semaine en formation / 1 semaine en entreprise (pour la 1ère année)

Rentrée : septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Eric NOEL - e.noel@iut.univ-evry.fr

Contact administratif : Emie MONGAS - e.mongas@iut.univ-evry.fr Tél. : 01 69 47 79 10

Contact CFA EVE : TRINQUARD Delphine - d.trinquard@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 09

► Lieu(x) de formation

IUT d'Evry - Dept. GEA
Chemin de la Tuilerie
91220 BRETIGNY SUR ORGE



Programme de la formation

Les enseignements se déroulent sur 6 semestres.

Le parcours de formation conduisant au BUT est constitué :

- en 1^{ère} année (semestre 1 et 2), de 3 blocs de compétences transversaux qui garantissent un cœur de compétences communes :
 - 1- Analyser les processus de l'organisation dans son environnement
 - 2- Exploiter des données de gestion et d'aide à la décision
 - 3- Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation

Les compétences développées visent :

- Arrêter, contrôler et présenter les comptes annuels et les déclarations fiscales
 - Mettre en oeuvre des outils d'analyse et de prévisions de l'activité de l'entreprise
 - Gérer l'administration du personnel
 - Assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur
-
- En 2^{ème} et 3^{ème} année (semestre 3, 4, 5 et 6), sont proposés 2 blocs de compétences complémentaires spécifiques au parcours choisi par l'étudiant (en fin de 1^{ère} année) - *sous réserve de modification* :

Parcours Gestion Comptable Fiscale et Financière (GC2F)

- Comptabilité
- Fiscalité
- Finance

Parcours Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (GPRH)

- Administration du personnel
- Tableaux de bord sociaux
- Gestion du recrutement

Insertion professionnelle

- Gestionnaire comptable
- Collaborateur en cabinet d'expertise comptable
- Assistant contrôleur de gestion
- Assistant ressources humaines
- Attaché d'administration
- Assistant administratif

Parcours Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance (CG2P)

- Contrôle de gestion
- Gestion de la performance
- Gestion budgétaire

Parcours Gestion Entrepreneuriat et Management des Activités (GEMA)

- Management des Activités
- Business Plan
- Marketing et Supply Chain

Poursuite d'études

- Master dans le domaine de la gestion ou du management
- Insertion en Ecole de commerce
- Insertion en Ecole de Management
- Insertion en IAE
- Spécifique au GC2F : Diplôme Comptable et Gestion (DCG) ou Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG)

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-